

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par les secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers que, conformément à l'article 70 de la Loi sur la fiscalité municipale, le rôle d'évaluation pour les années 2022, 2023, 2024 est déposé à chacune des municipalités suivantes :

Sainte-Clotilde-de-Beauce, East Broughton, Sacré-Cœur-de-Jésus et Saint-Pierre-de-Broughton.

Que tout intéressé peut en prendre connaissance au bureau municipal approprié.

Que toute demande de révision concernant le rôle doit être déposée avant le 1^{er} mai 2022, au moyen de la formule prescrite sous peine de rejet, au bureau de la MRC des Appalaches, situé au 233, boulevard Frontenac Ouest, Édifice Appalaches, 2^e étage, Thetford Mines, G6G 6K2.

Les formulaires de « demande de révision » sont disponibles au bureau de la MRC des Appalaches, à l'adresse mentionnée ci-dessus ainsi qu'aux bureaux des municipalités.

Donné à Thetford Mines, ce quinzième jour du mois de septembre 2021.

M^{me} Brigitte Blais

M^{me} Manon Vachon

M^{me} Sylvie Mercier

M. Alain Paré

Directrice générale de Sainte-Clotilde-de-Beauce

Directrice générale d'East Broughton

Directrice générale de Sacré-Cœur-de-Jésus

Directeur général de Saint-Pierre-de-Broughton